

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi le 4 juin, 1996 - 10h30 AM

UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES DEMANDE AU MINISTRE ROCHON D'ALLER DE L'AVANT EN MATIÈRE DE LUTTE AU TABAGISME.

Montréal - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac qui se tenait le 31 mai, a annoncé la préparation d'un projet de loi pour renforcer les mesures législatives antitabagiques. À la suite de cette déclaration, un regroupement d'organismes de santé dit qu'il souhaiterait que le ministre précise ses législatives de même que son engagement à déposer dès cet automne un projet de loi.

C'est précisément pour inciter le ministre à aller de l'avant et pour le soutenir dans ses démarches que neuf organismes de santé particulièrement actifs dans la lutte au tabagisme ont annoncé ce matin la formation de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec, la Coalition vise à faire adopter les mesures antitabagiques vigoureuses et significatives.

Selon le **docteur Françoise Bouchard, présidente de l'Association pour la santé publique du Québec** : « Nous visons à ce que le projet de loi comporte un ensemble de mesures pour protéger la population de la fumée de tabac, prévenir le tabagisme chez les jeunes et favoriser le renoncement au tabac chez les fumeurs qui le désirent ».

La position adoptée par la Coalition a été développée à partir des avis et des mémoires déposés lors de la consultation provinciale sur le renforcement des mesures législatives antitabagiques, menée à l'automne 1995 par le ministère de la Santé et des Services sociaux et à partir des discussions entre les organismes formant actuellement la Coalition. Dans sa plate-forme, la Coalition a présenté ce matin un ensemble de mesures, au nombre desquelles figurent :

- interdire de fumer dans les endroits accessibles au public (écoles, ministères, hôpitaux, etc.) et dans les milieux de travail (en permettant des fumeurs dans certains cas) ;
- interdire la vente de toutes les formes de produits du tabac aux mineurs ;
- réglementer la teneur de certains composants (ex. nicotine) ;
- interdire les ventes dans les milieux d'éducation et dans les pharmacies ;
- créer des mesures d'inspection et de renforcement nécessaires au respect de la loi (inspections, sanctions, système de permis autofinancé) ;
- interdire toute forme de promotion ;
- inclure les aides thérapeutiques de cessation dans la liste des médicaments couverts par le plan québécois d'assurance-médicaments.

Monsieur Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition, a souligné que la Coalition entend mobiliser dès maintenant les forces vives du Québec, tant dans les milieux de la santé que dans d'autres secteurs. « Il faut faire contrepoids à l'industrie du tabac, qui a tout avantage à ce qu'un tel projet de loi ne voit jamais le jour.

« C'est pourquoi nous profitons de cette occasion pour lancer un appel à la population et à tout groupe appuyant une loi antitabagique juste et efficace de se joindre à la Coalition.

« Nous ferons tout en notre pouvoir, a-t-il poursuivi, pour que la législation soit déposée à l'automne 1996 et qu'elle se rende le plus loin possible dans le sens de nos orientations et donc dans l'intérêt de la santé de la population. »

Le porte-parole du Conseil des directeurs de santé publique, le docteur Laurent Marcoux, a rappelé que « le tabac est désormais considéré comme l'ennemi public numéro un en matière de santé publique. S'il s'agissait d'un tout autre produit que le tabac qui serait responsable du décès de 30 Québécoises et Québécois à chaque jour, même chez des gens qui n'en font pas usage, vous pouvez être assurés que ce produit serait totalement interdit.»

Pour sa part, **le docteur Marcel Boulanger, président par intérim du Conseil québécois sur le tabac et la santé**, a conclu en ces termes : « La réduction du tabagisme représente à n'en pas douter, l'action préventive la plus bénéfique non seulement pour la santé et la prolongation de la vie, mais aussi pour la qualité de cette vie.»

Une conférence simultanée a eu lieu à Québec avec la Coalition Chaudière-Appalaches \ Québec pour la santé et contre le tabagisme. Cette coalition régionale regroupe une douzaine d'organisations et est membre de la coalition québécoise.

Lors de la Conférence de presse, la plupart des groupes endossant la Coalition étaient représentés par des porte-parole. Ces groupes incluent :

- Conseil des directeurs de la santé publique (Dr Laurent Marcoux)
- Association pour la santé publique du Québec (Dr Françoise Bouchard)
- Association pour les droits des non-fumeurs (M. François Damphousse)
- Association pulmonaire du Québec (M. Jocelyn Cormier)
- Info-Tabac (M. Denis Côté)
- Conseil québécois sur le tabac et la santé (Dr Marcel Boulanger)
- Fondation québécoise du cancer (M. Guy Saint-Germain)
- Association des non-fumeurs du Sud-Ouest (M. Francis Renaud)
- Coalition Chaudière-Appalaches \ Québec pour la santé et contre le tabagisme (M. Michel Beauchemin)

Pour plus d'information : Louis Gauvin (514) 598-5533

